Délibération n° DEL2025/31

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20250410-DEL2025_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/31

Date d'envoi de la convocation : 3 avril 2025
Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 10 avril 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNSKI, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme KLINGELSCHMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir Mme LAMY ; Mme PILLON, pouvoir à M. ROUVIER. ; Mme BAILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme GILI-TOS, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. TOUZOT, pouvoir à M. MAUGEIN.

Absent

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23
Représentés : 6
Votants : 29
Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Attribution de la contribution 2025 au CCAS

Rapporteur : Madame Germaine LAMY

Il est rappelé que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de l'Action sociale et des familles, le Conseil Municipal a la possibilité de voter une subvention du budget principal à destination du budget du CCAS.

Ainsi que présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire au sein du Conseil d'Administration du CCAS en date du 31 janvier dernier, le besoin de financement du CCAS est estimé pour cette année 2025 à 14 000€.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de:

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 14 000€ au budget 2025 du CCAS,
- **DIRE** que les crédits seront pris sur le compte 657363 du budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20250410-DEL2025_31-DE

Délibération n° DEL2025/31

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'Unanimité			

La Secrétaire,

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD

MAIRIE DE GENAY (Rhône)

Acte certifié exécutoire après
- transmission en Préfecture le 15 avril 2025
- publication sur le site internet de la Ville le 15 avril 2025